



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vire

Sortie sur la basse-Vire de Saint-Lô aux portes à flots du pont du Veys

Jeu*di* 10 juillet 2008

Compte-rendu

Etai*ent* présents :

Mesdames AERTS Laure - DIREN, BESSON Myriam - FD Chasse 50, CHAPDELAIN*E* Marie - CATER, LE GRAND Isabelle - AESN, LEGENDRE Stéphanie - SMVV, LOHIER Pascal - Ville Vire, PAQUEREAU Valérie - PNR,

Messieurs ALLAIN Christian - AAPPMA St-Lô, ANFRAY Mathieu - ONEMA, BOEM Lucien - C.L. 50, BOURDON Marcel - C.L. 50, BRUN Rémy - DDAF 50, CORDON Yves - SIAEP Sienne, DAIREAU Philippe - Pour la Vire, DESDEVISES Albert - FD Pêche, DIVES Roland - C.L. 50, FESTOC Bernard - C.L. 50, GOULMY Fabien - FD Pêche, HAUDEBERT Fernand - AAPPMA St-Lô, HEBERT Jacky - UFC "Que choisir", HERMAN Mickaël - C.A. 14, HERVIEU Claude - C.L. 50, JESTIN Emmanuel - AESN, JORET Daniel - SMVV, LECOURTOIS Guy - SRC, LEFRANCOIS Robert - C.L. 14, LEMOINE Jacques - C.A. 50, LOYANT Dominique - CCASL, MICARD Blaise - C.G. 50, MICHELOT Eric - ONEMA, MICOIN Nicolas - CDT 50, ONFROY Gilbert - Pour la Vire, OZENNE Philippe - C.L. 50, OZOUF Didier - C.L. 50, PAIN Dominique - SMVV, PERDRIEL Patrick - SRC, PIEN Laurent - C.L. 50, PINEL Pierre - AAPPMA Vire, PINEL Roland - SIAEP St-Clair, SOYER Damien - FD Pêche, THOUROUDE Guillaume - C.A. 50, VOIDYE Gérard - Union des A.S., WETTON Jean-Baptiste - PNR.

Etai*ent* excusés :

Messieurs BARRAULT Stéphan, DESCHAMPS Jean-Karl, DUFILS Joël, FRESLON Maurice, GAVARD Etienne, GODIN Laurent, HERMAN Antoine, JOUBIN Samuel, LALLEMENT Hugues, LAVAL J. Simon, LEFEVRE Laurent, LELONG Louis, PAIN Eric, PAY Thierry, PERRIER Christian, QUINETTE Dominique, ROPTIN Jean-Pierre, TAILLEPIED Gilles, LEVEQUE Christophe, LEVEQUE Emmanuel.

La visite de terrain, à laquelle sont conviés les membres des 3 groupes de travail, porte sur les aménagements de la basse-Vire du barrage de Saint-Lô (gare) aux portes à flots de Poribet (Les Veys).

Le trajet s'est fait en car avec un départ du parking du SMVV à 13h30 et un retour à 18h.

Les 7 points d'arrêt suivants ont permis aux participants de se familiariser avec les différents aménagements :

Arrêt 1 - Barrage de Saint-Lô : *Intervention : Monsieur André – services techniques de la ville de Saint-Lô.*

Arrêt 2 - Claies de Vire– La Meauffe : *Intervention - observatoire : Monsieur Goulmy – Technicien de la FD Pêche et intervention - halage : Monsieur Miconin – Technicien du CDT*

Arrêt 3 - Canal Vire –Taute : *Intervention : Monsieur Festoc – Président de la CCRD*

Arrêt 4 - Barrage de Poribet– St Fromond : *Intervention : Messieurs Wetton et Festoc*

Arrêt 5 - Pont de la Raye : Les digues entre le pont du Vey et Poribet : *Intervention : Mr Wetton –*

Arrêt 6 - Barrage de St Lambert sur l'Elle aval : *Intervention : Monsieur POUVREAU - ONEMA 14 et présence de Monsieur le Maire de Neuilly*

Arrêt 7 - Portes à flot (Les Veys) : *Intervention : Monsieur VOIDYE – président de l'Union des Associations Syndicales*

Arrêt 1 - Barrage de Saint-Lô : *Intervention : Monsieur André – services techniques de la ville de Saint-Lô.*

Quatrième barrage après les portes à flots, le barrage de Saint-Lô, propriété de la ville, est situé entre ceux du Maupas (aval - ouvert) et du Rocreuil (amont - dérasé).

Il est équipé d'un vannage automatique avec détecteur de crue. La vanne s'abaisse et se relève automatiquement lorsque les débits de la Vire augmentent.

Le déversoir est équipé d'une passe en écharpe empruntée par les migrateurs (alose, saumon, truite de mer...) pour passer du bief du Maupas à celui de Saint-Lô.

Lorsque la vanne est (légèrement) abaissée, le débit d'attrait provient de la vanne et non de la passe à poisson. Le barrage est alors infranchissable pour les aloses.

Les manoeuvres de vannes doivent être préalablement autorisées par la police de l'eau. Depuis 2005, la police de l'eau est assurée par la DDAF, elle relevait auparavant de la DDE.

Le bief est utilisé pour le maintien d'un niveau d'eau compatible avec la navigation de la gabarre en été.



Arrêt 2 - Claies de Vire– La Meauffe : *Intervention - observatoire : Monsieur Goulmy – Technicien de la FD Pêche et intervention – chemin de halage : Monsieur Miconin – Technicien du CDT*

1 - Le site des Claies de Vire a été successivement exploité comme pêcherie de saumons, moulin, écluse pour la navigation, et plus récemment microcentrale hydroélectrique. Jusqu'en 1995 environ, la retenue permettait de maintenir un niveau d'eau suffisant pour la prise d'eau de l'usine laitière Claudel (usine fermée depuis 15 ans).

Depuis, le barrage et le bief n'ont plus de vocation économique, le barrage est aujourd'hui utilisé par l'observatoire piscicole.



Opérationnel depuis 2002, l'observatoire piscicole a été construit et géré par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'installation est née du besoin de mieux connaître l'état des populations migratrices sur la Vire : saumon atlantique, truite de mer, alose et lamproie marine. Le dispositif s'organise autour d'une passe à poisson dite « multi spécifique à bassins successifs » adaptée aux capacités de franchissement variées des espèces qui s'y présentent. Au sortir de la passe, la masse d'eau circule dans un canal aux parois vitrées. Une caméra surveille en continu le passage des poissons. Les images numérisées à l'écran permettent l'identification et le comptage des poissons.

Les campagnes de piégeage sont réalisées pour observer un échantillon représentatif (10% des aloses). Très prisée du public à la belle saison, l'observation du piégeage des poissons attire des dizaines de spectateurs en été.

2 - Jusqu'en 1926, le chemin de halage permettait la navigation des gabares et chalands sur la Vire jusqu'à Pont-Farcy. Il a ensuite été cédé aux particuliers. A partir de 1994, des actions ont été entreprises par le Conseil général de la Manche et différentes collectivités pour racheter le halage et l'ouvrir à la promenade.

Domaine privé du Conseil général, le halage de la Vire fait désormais partie du réseau européen des « voies vertes ». Des trois voies vertes du département de la Manche, le chemin de halage (65 km) est le plus pratiqué. Le maximum de fréquentation a été relevé à Agneaux, après la promenade des ports (182 passages en moyenne /jour).

Le Conseil général va reprendre les travaux de revêtement du chemin de halage à partir de Candol jusqu'à l'A84 à partir de mai 2009.

Arrêt 3 - Canal Vire –Taute : Intervention : Monsieur Festoc – Président de la CCRD

Le projet du Canal Vire-Taute est approuvé en 1830 et le canal ouvert à la navigation en 1839. Il permet de rejoindre Carentan sans traverser la dangereuse baie des Veys.

Canal à versant unique, il s'étend sur 11,5 km sur un terrain relativement plat. Il est alimenté par les eaux de la Vire, plus élevées de 2,5 mètres que celles de la Taute, qu'il rejoint en amont de Carentan.

Aujourd'hui le canal a essentiellement une vocation agricole. Il permet d'assécher le marais au printemps et de l'alimenter à la fin de l'été. Les marais concernés sont ceux de Saint-Fromond jusqu'à la Tringale qui forme un point haut où il est totalement obstrué sous la RN174, et ceux de Montmartin-en-Graignes, St Georges de Bohon, St Hilaire-Petitville et Carentan.



La C.C. Région de Daye réalise d'importants travaux de curage pour sa remise en eau.

Arrêt 4 - Barrage de Poribet– St Fromond : Intervention : Messieurs Wetton et Festoc

1 - Le barrage de Poribet

Construit vers 1835, Poribet est la première retenue de la Vire en amont des portes à flots du pont du Vey. Situé 500 mètres en aval du départ du canal Vire-Taute, le barrage contrôle l'alimentation du canal et du marais de Saint-Fromond.

Le barrage doit respecter la réglementation liée au classement de la Vire en cours d'eau à migrateurs. Il est équipé d'une passe à ralentisseurs de fond suractifs dont le dimensionnement est prévu pour faire transiter en condition d'étiage la totalité du débit de la Vire (soit 900 l/s).



2 - Les fours à briques de Poribet

Le drainage des terres humides était à la mode dans la première moitié du 19^{ème} siècle et Alfred Mosselman, l'instigateur du canal Vire et Taute et de la canalisation de la Vire créa vers 1854 à Poribet une usine à tuyaux de drainage.

Trouvant la matière première, l'argile, à proximité, l'usine, dont ne subsistent que deux fours produisait en 1859, 500 000 tuyaux de drainage ainsi que des briques réfractaires et ordinaires et des tuiles. La proximité des voies navigables : la Vire et le canal Vire-Taute, facilitait l'écoulement de la production.

L'usine a cessé de fonctionner vers 1875 et fut remplacée par d'autres usines situées plus en « haut-pays », à Airel Lison et à Saint-Fromond (en 1898).

Arrêt 5 – Pont de la Raye : Les digues entre le pont du Vey et Poribet : Intervention : Mr Wetton – Technicien du PNR des marais du Cotentin et du Bessin

Avant la construction des portes, le système de digues permettait d'éviter l'entrée d'eau salée sur les terres. Aujourd'hui, les digues permettent d'éviter les submersions par les crues de la Vire. Le phénomène d'inondation sont provoqués par l'insuffisance de l'évacuation des volumes ruisselés au niveau des différents vannages latéraux et par les débordements de l'Elle.

Le marais de la Vire présente la particularité d'être plus haut que la rivière elle-même.

Arrêt 6 – Barrage de St Lambert sur l'Elle aval : Intervention : Monsieur POUVREAU - ONEMA 14

En présence de Monsieur le Maire de Neuilly qui a bien voulu nous expliquer le mode de gestion du barrage



Le Barrage se situe sur l'Elle aval quelques centaines de mètres avant la confluence avec la Vire. La limite de la mer se trouvait autrefois à plusieurs kilomètres plus à l'intérieur des terres et Saint-Lambert formait alors un petit port.

En 1824, la construction du pont du Vey et de ses portes à flot a soustrait les marais de la Vire des intrusions de la mer et supprimé la fonction du barrage.

N'étant pas équipé pour le franchissement des migrateurs le barrage leur condamne l'accès de l'Elle et modifie profondément sa morphologie (faciès courant en aval du barrage – lentique avec nénuphars en amont). Sans cet ouvrage, l'Elle présenterait des conditions favorables à la reproduction du saumon et de la lamproie marine. Sa température inférieure de 3 °C à celle de la Vire est plus favorable aux migrateurs.

Aujourd'hui la gestion des vannes est assurée manuellement par l'A.S. de Neuilly la Forêt/Isigny sur Mer. Le barrage est utilisé pour lutter contre les crues de la Vire et éviter que les eaux ne remontent dans l'Elle lorsque les portes à flots sont fermées.

Arrêt 7 – Portes à flot (Les Veys) :

Intervention : Monsieur VOIDYE – président de l'Union des Associations Syndicales



L'entretien des digues, rivières, fossés et ouvrages (clapets, gouttes) permettant une amélioration de ressuyage ou un assainissement du marais est assuré par 5 associations syndicales : Syndicat de St Fromond (la plus ancienne, instituée par une ordonnance de 1819), AS des Veys/Montmartin-en-Graignes, AS d'Airel/Lison, AS des Bas Fonds rive droite de la Vire et AS de Neuilly la Forêt/Isigny sur Mer. Les associations réalisent elles même les travaux ou les font faire par les riverains (curage de fossés).

L'Union des AS est plus récente (1955) et résulte du souhait de maîtriser les eaux de mer. La grande entreprise de l'Union a donc été l'installation des portes à flot achevée en 1962. La vocation actuelle de l'Union est similaire à celle de chaque association à savoir une amélioration de la maîtrise des eaux pour l'assainissement des terres mais son périmètre d'action ne concerne que les grands travaux (ouvrages d'intérêt général : pose et maintenance des portes à flot, réfection des ouvrages de Saint-Lambert, amélioration de l'écoulement des eaux de la Vire).

Intervention : Monsieur PERDRIEL – Section régionale Conchylicole

La fermeture des portes à flots avec la marée provoque l'accumulation de vases dans le chenal de la Vire (entre les portes et la mer). Les crues de la Vire remettent en suspend ces vases qui vont se déposer sur les parcs à huîtres et les asphyxient. Une forte mortalité des huîtres a été observée en 2007 et 2008.

Maintenir les portes ouvertes lors des petits coefficients de marée éviterait cette accumulation dans la baie sans mettre en péril les digues et éviter que l'eau salée ne submerge les parcelles agricoles.

Cette solution devra être étudiée.

Pour Mme BRECY, présidente du groupe de travail « Milieux et usages »,

Daniel JORET

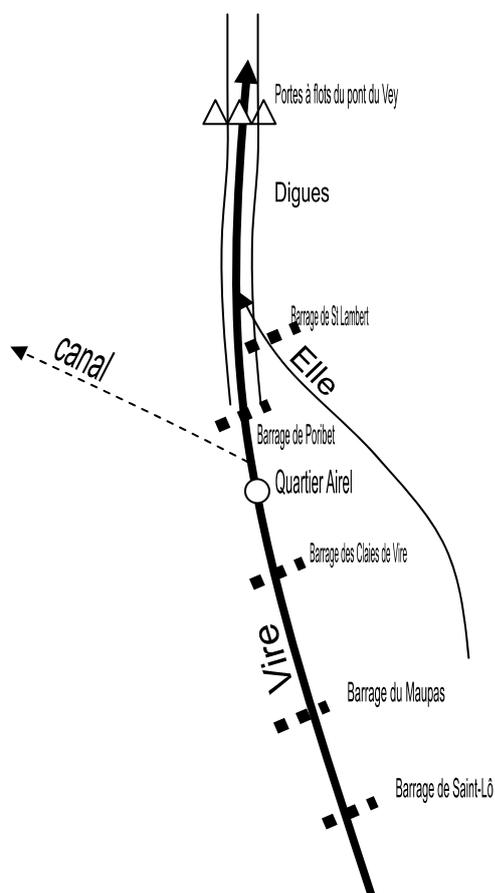


Schéma des aménagements de la basse Vire

Visite des aménagements de la basse Vire
Sage de la Vire - 10 juillet 2008

